



La Vierge Marie

Mère de Dieu et Mère des Hommes

A

LA MÈRE DE DIEU

9.— *La Maternité divine et la grâce sanctifiante.*



CONTINUONS, si vous le voulez bien, à comparer la dignité de la maternité divine, avec celle que nous confère la grâce sanctifiante. Cette comparaison tout en nous donnant une plus juste connaissance de notre grandeur nous fera connaître aussi l'éminente supériorité de la Maternité divine, et, si je ne me trompe, excitera dans nos cœurs une affection plus respectueuse encore envers la Mère du Christ.

* * *

Marie, comme le Christ, a possédé la grâce sanctifiante. Mais à quel titre, et selon quelle mesure ?

Lorsque les théologiens traitent la question de la sainteté de Jésus-Christ, ils sont unanimes à affirmer une double vérité : que le Christ possédait, en son âme, la plénitude des dons de sanctification, et que cette plénitude lui revenait de droit de son union hypostatique. L'existence d'une telle plénitude, ils en établissent la preuve par ces énergiques paroles de saint Paul : « Le Christ est la tête du corps, de l'Eglise, en ce qu'il est le principe, le premier-né d'entre les morts, afin d'exercer lui-même la *prééminence* sur toutes choses, parce qu'il a plu à toute la plénitude de faire en Lui son séjour », (coloss. I, 18, 19). Et ces paroles de St Jérôme ne le disent pas moins élégamment : « Sur cette fleur, épanouie, par la Vierge Marie, sur la tige de Jessé l'Esprit du Seigneur s'est posé, non point d'une manière incomplète, comme sur les autres saints, mais, pour traduire littéralement le texte hébreu des Nazaréens : *sur lui est descendu l'Esprit-Saint dans la plénitude de sa source* ».